

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 27 mai 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour réaliser une nouvelle entrée avec une voirie pour accéder aux installations existantes et abattre 24 arbres à la chaussée de Stockel, 202.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous sommes étonnés, pour ne pas dire plus, que cette demande prévoit l'abattage de 24 arbres qui ont déjà été abattus, ceci sans doute afin de ne pas entrer dans la période de nidification qui interdit l'abatage des arbres pendant le printemps et une partie de l'été. Cela marque clairement la volonté de Sibelga de respecter les procédures et règlements en vigueur.

Nous relevons dans la note explicative que les installations devenues inutiles seront par la même occasion en partie détruites et en partie remplacées. Nous voudrions avoir plus de précisions à ce propos car dans les statistiques, le total de la superficie de plancher de tous les niveaux hors-sol (P) ne varie pas.

Nous relevons également dans la note explicative que les anciennes installations dites de « formation » seront complètement détruites. Ce point fait-il partie de la demande actuelle de permis ?

La nouvelle voirie sera asphaltée. Nous nous demandons si d'autres types de matériaux plus perméables ne pourraient pas être utilisés.

Par ailleurs, nous voudrions connaître la définition d'un revêtement semi-perméable ; 1 179,28 m² dans le relevé de statistiques.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur